

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 juillet 1996, vous avez émis un avis favorable pour la participation de la communauté urbaine de Lyon à la sixième enquête sur le comportement d'achat des ménages de la région lyonnaise.

Une convention a été signée avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la chambre des métiers du Rhône qui définit notamment la répartition financière.

Par délibération en date du 9 juin 1997, le conseil général du Rhône a décidé de participer à cette sixième enquête à hauteur de 1 000 000 F TTC.

Les participations des différents partenaires sont donc recalculées de la façon suivante :

| | |
|--|------------------|
| - chambre de commerce et d'industrie de Lyon et chambre des métiers du Rhône : | 1 750 000 F TTC, |
| - communauté urbaine de Lyon : | 1 750 000 F TTC, |
| - conseil général du Rhône : | 1 000 000 F TTC. |

Ces nouvelles modalités de participation doivent faire l'objet d'un avenant à la convention initiale ;

B - Propose de l'autoriser à signer le ou les avenants à la convention entre tous les partenaires ainsi qu'à régulariser le montant de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu lesdits avenants à la convention ;

Vu sa délibération en date du 11 juillet 1996 ;

Vu la délibération du conseil général du Rhône en date du 9 juin 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le ou les avenants à la convention entre tous les partenaires et à régulariser le montant de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon.

2° - La dépense en résultant, soit 1 750 000 F TTC, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 622 800 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,